

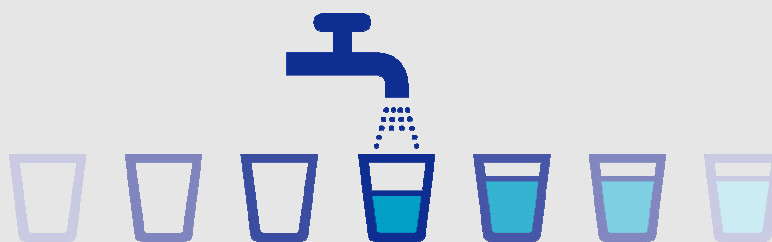
Rapport annuel

Syndicat intercommunal des eaux de la vallée d'Ardières

# Prix & Qualité

service de l'eau potable

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2009  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2009

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000 .....	11
■	LE PRIX DE L'EAU POUR ARDILLATS, CHENELETTE, LANTIGNIE, MARCHAMPT, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, TAPONAS, VERNAY .....	12
■	LE PRIX DE L'EAU POUR BEAUJEU, CERCIE, DRACE, QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, REGNIE-DURETTE, SAINT-JEAN-D'ARDIERES, SAINT-LAGER, VILLIE-MORGON .....	13
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2009 .....	14
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	15
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>16</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	16
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	17
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	18
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	19
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	20
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>21</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	21
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	21
■	ETAT DE LA DETTE.....	22
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	22
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	22
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	22
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>23</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	23
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	23

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat intercommunal des eaux de la vallée d'Ardières regroupe les 15 communes suivantes : Les ARDILLATS, BEAUJEU, CERCIE, CHENELETTE, DRACE, LANTIGNIE, MARCHAMPT, QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, REGNIE-DURETTE, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, SAINT-JEAN-D'ARDIERES, SAINT-LAGER, TAPONAS, VERNAY et VILLIE-MORGON (Saint Joseph, les Gauthiers, les Vachats, Lathevalle).

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 362 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES (SDEI) en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 27 décembre 2001. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 26 décembre 2011.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2003	Fusion SEREPI et SDEI : SDEI devient titulaire du contrat au 1 <sup>er</sup> janvier 2003

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Prestations particulières</b>	traitement des boues

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	BELLEVILLE	Volume de 300 m <sup>3</sup> /j maximal de fourniture.	2009	10
Convention d'Export Permanent	SIVU DES GROSNES ET DU SORNIN	Convention révisable tous les 5 ans. Volume maximal de fourniture de 1200 m <sup>3</sup> /j.	2004	5
Convention d'Import Permanent	SIVU DES GROSNES ET DU SORNIN	Alimentation de 77 abonnés du hameau du Mollard.	2008	3

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement et volumes produits

Ouvrage	Prélèvement 2008 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2009 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2008/2009
Source Montchanin (St Didier/ Beaujeu) Prélèvement en nappe souterraine	33 483	25 686	-23,29 %
Source Fontbel (Chenelette) Prélèvement en nappe souterraine	46 178	38 665	-16,27 %
Source Fontbidon (Beaujeu) Prélèvement en nappe souterraine (hors service depuis le 01/01/2009)	2 169		
Champ captant de TAPONAS Prélèvement en nappe d'accompagnement	868 603	981 100	+12,95 %
<b>Total des prélèvements [m<sup>3</sup>]</b>	<b>981 969</b>	<b>1 045 451</b>	<b>+6,46 %</b>

(Source SDEI)

Les volumes indiqués correspondent aux volumes comptabilisés pendant l'année civile.

### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2008 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2009 [m <sup>3</sup> ]
SIVU DES GROSNES ET DU SORNIN	6 369	9 001

(Source SDEI)

Les volumes indiqués correspondent aux volumes comptabilisés pendant l'année civile.

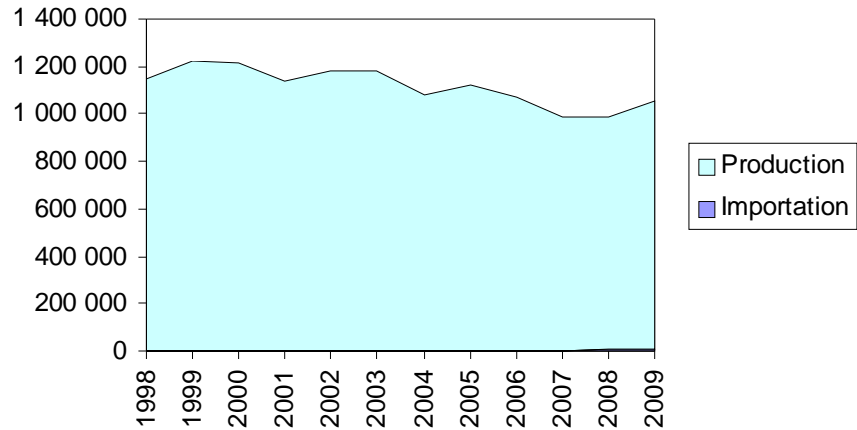
### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2008	2009	Variation
Ressources propres	981 969	1 045 451	+6,46 %
Importations	6 369	9 001	+41,33 %
<b>Total général</b>	<b>988 338</b>	<b>1 054 452</b>	<b>+6,69 %</b>

(Source SDEI)

Les volumes indiqués correspondent aux volumes comptabilisés pendant l'année civile.

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



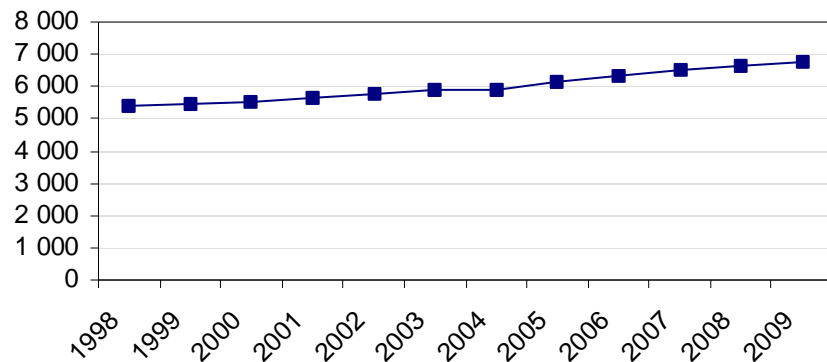
### ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2008	2009	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	6 646	6 730	+1,16 %
Nombre d'abonnements non domestiques	7	5	-28,57
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>6 653</b>	<b>6 735</b>	<b>+1,23 %</b>

(Source SDE)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

ARDILLATS	234
BEAUJEU	1 151
CERCIE	475
CHENELETTE	219
DRACE	361
LANTIGNIE	382
MARCHAMPT	260
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	694
REGNIE-DURETTE	511
SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU	288
SAINT-JEAN-D'ARDIERES	1 313
SAINT-LAGER	443
TAPONAS	323
VERNAY	18
VILLIE-MORGON	63
<b>Total des abonnés</b>	<b>6 735</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2008	2009	Variation
Volume produit	981 969	1 045 451	+6,46 %
Volume importé	6 369	9 001	+41,33 %
Volume exporté	- 57 483	- 90 008	+56,58 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>930 855</b>	<b>964 444</b>	<b>+3,61 %</b>
<b>Volumes comptabilisés</b>	<b>675 700</b>	<b>666 928</b>	<b>-1,30%</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	577 421	635 475	+10,05 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	51 995	23 270	-55,25%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>629 416</b>	<b>658 745</b>	<b>+4,66 %</b>

(Source SDEI)

Les volumes produits, exportés et mis en distribution correspondent à l'année civile. Les volumes vendus aux abonnés correspondent à la période de relève (juillet 2008 à juin 2009).

La consommation moyenne par abonnement **domestique** est de : 94 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 87 m<sup>3</sup>/an en 2008.

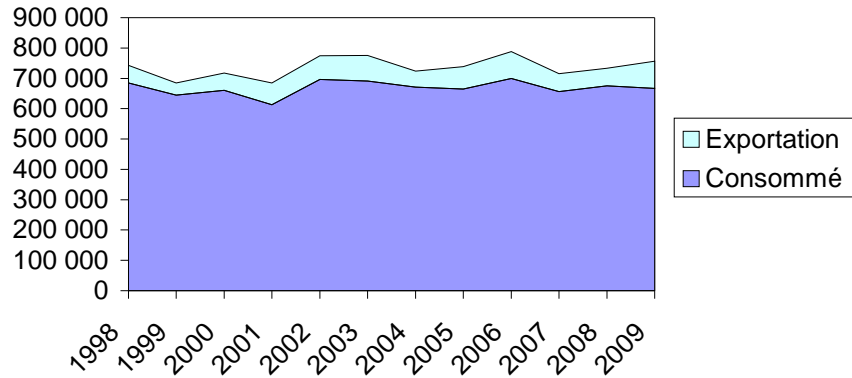
- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2008 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2009 [m <sup>3</sup> ] Année civile	Exporté en 2009 [m <sup>3</sup> ] Période de relève
BELLEVILLE	213	1 278	776
SIVU DES GROSNES ET DU SORNIN	57 270	88 730	57 500
Volume total exporté	- 57 483	- 90 008	- 58 276

(Source SDEI)

Les volumes indiqués correspondent aux volumes comptabilisés pendant l'année civile.

- Evolution des volumes comptabilisés (vente abonnés) et exportés



- Valeurs sur la période de relève

En 2009, le délégataire a fourni l'ensemble des volumes recalculés sur la période de relève de juillet 2008 à juin 2009, ce qui donne les valeurs suivantes :

Volumes de juillet 2008 à juin 2009 (période de relève) [m³]	2009
Volume produit	995 191
Volume importé	8 611
Volume exporté	- 58 276
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>945 526</b>

(Source SDEI)

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2008	2009	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	389,7	391,8	+0,56 %

(Source SDEI)

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
14/02/2008	Augmentation de la part variable de la surtaxe : 1,44 € par m3 au lieu de 1,40 €
19/03/2009	Augmentation de la surtaxe : part fixe : 45 € par an ; part variable 1,47 € par m3

Les tarifs concernant la part de la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2010, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 17,21 % par rapport aux tarifs de base établis au 27 décembre 2001.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 :

- la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
- les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 27,01 €.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.



- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle varie selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010
ARDILLATS	0,0760	0,1140
BEAUJEU	0,1900	0,1900
CERCIE	0,1900	0,1900
CHENELETTE	0,0760	0,1140
DRACE	0,1900	0,1900
LANTIGNIE	0,0760	0,1140
MARCHAMPT	0,0760	0,1140
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	0,1900	0,1900
REGNIE-DURETTE	0,1900	0,1900
SAINT-DIDIER-SUR- BEAUJEU	0,0760	0,1140
SAINT-JEAN-D'ARDIERES	0,1900	0,1900
SAINT-LAGER	0,1900	0,1900
TAPONAS	0,0760	0,1140
VERNAY	0,0760	0,1140
VILLIE-MORGON	0,1900	0,1900

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,66	40,51	-2,76 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,0504	1,0216	-2,74 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,00	45,00	+2,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,44	1,47	+2,08 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0479	0,06	+25,26 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

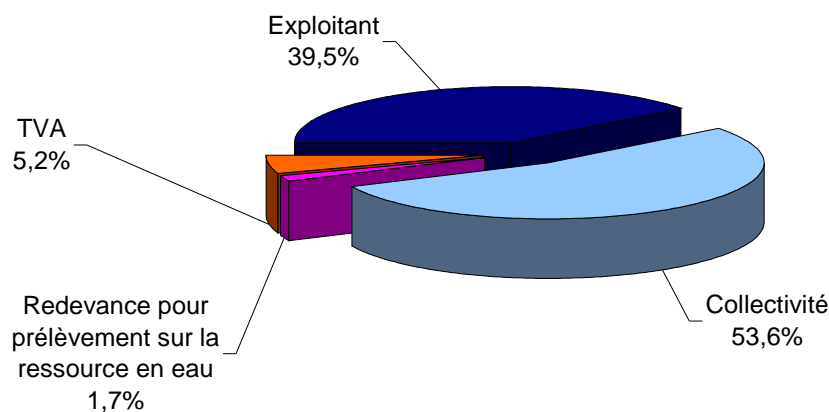
	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	167,71	163,10	-2,75 %
Collectivité	216,80	221,40	+2,12 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,75	7,20	+25,22 %
TVA	21,46	21,54	+0,37 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>411,72</b>	<b>413,24</b>	<b>+0,37 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,44 €/m<sup>3</sup>

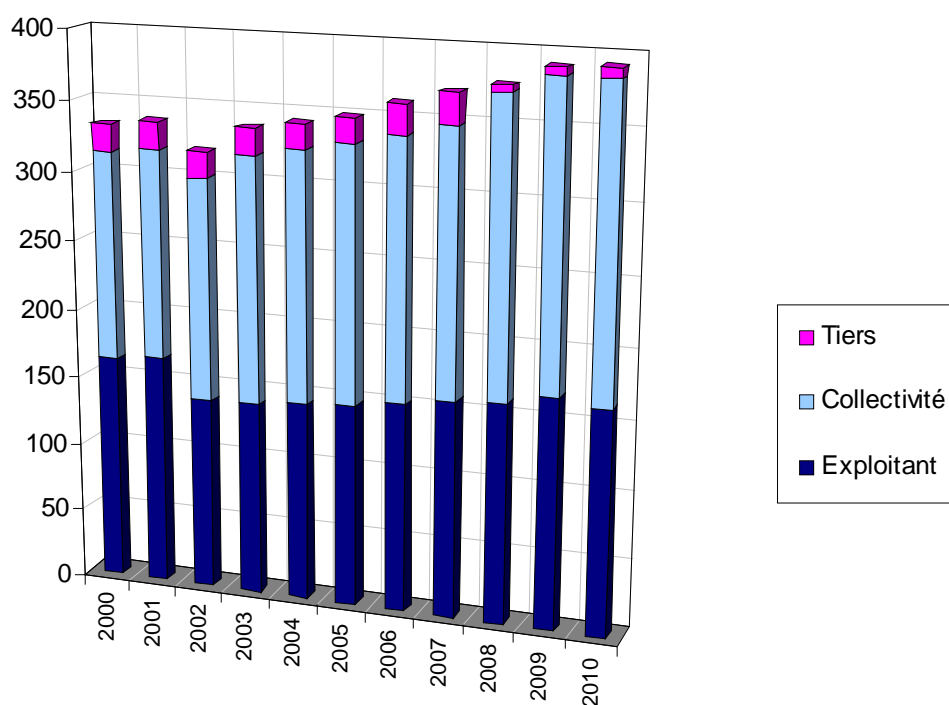
### Répartition au 1er janvier 2010



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000	163,06	150,20	20,12	333,38
2001	166,96	150,20	20,12	337,28
2002	139,06	160,18	18,84	318,08
2003	139,86	178,00	19,02	336,88
2004	143,54	181,20	17,79	342,53
2005	146,73	184,00	18,11	348,84
2006	151,20	187,20	21,74	360,14
2007	156,48	190,60	22,79	369,87
2008	159,59	212,00	4,79	376,38
2009	167,71	216,80	5,75	390,26
2010	163,10	221,40	7,20	391,70



## ■ LE PRIX DE L'EAU pour ARDILLATS, CHENELETTE, LANTIGNIE, MARCHAMPT, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, TAPONAS, VERNAY

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,66	40,51	-2,76 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,0504	1,0216	-2,74 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,00	45,00	+2,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,44	1,47	+2,08 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0479	0,06	+25,26 %
	Redevance de pollution domestique	0,076	0,114	+50,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

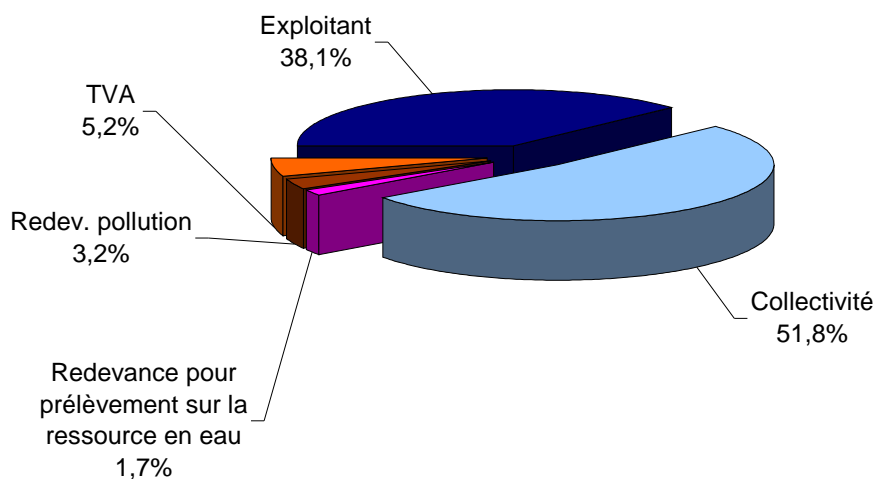
	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	167,71	163,10	-2,75 %
Collectivité	216,80	221,40	+2,12 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,75	7,20	+25,22 %
Redevance de pollution domestique	9,12	13,68	+50,00 %
TVA	21,97	22,30	+1,50 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>421,35</b>	<b>427,68</b>	<b>+1,50 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,56 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2010



# Syndicat intercommunal des eaux de la vallée d'Ardières

EAU POTABLE

2009

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU pour BEAUJEU, CERCIE, DRACE, QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, REGNIE-DURETTE, SAINT-JEAN-D'ARDIERES, SAINT-LAGER, VILLIE-MORGON

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,66	40,51	-2,76 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,0504	1,0216	-2,74 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,00	45,00	+2,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,44	1,47	+2,08 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0479	0,06	+25,26 %
	Redevance de pollution domestique	0,19	0,19	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

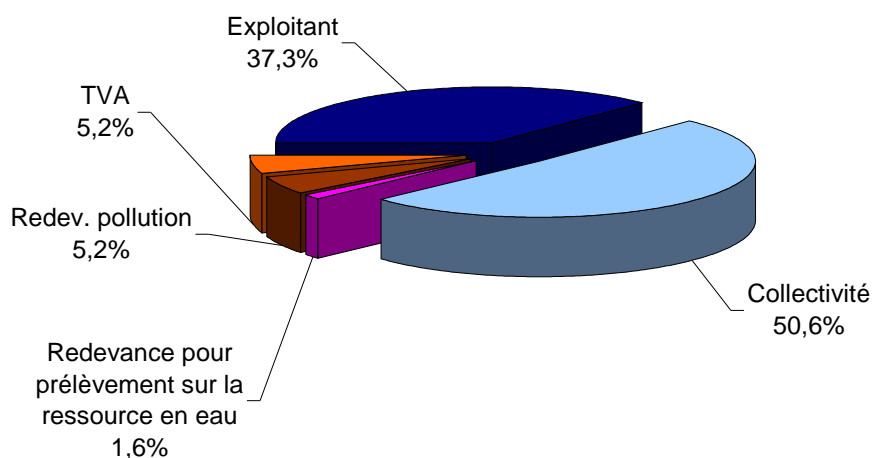
	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	167,71	163,10	-2,75 %
Collectivité	216,80	221,40	+2,12 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,75	7,20	+25,22 %
Redevance de pollution domestique	22,80	22,80	0,00 %
TVA	22,72	22,80	+0,35 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>435,78</b>	<b>437,30</b>	<b>+0,35 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,64 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2010



## ■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2009

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2009, les dates d'application sont les suivantes :

du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 28 février 2009

du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2009

du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 28 février 2010

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m<sup>3</sup>/an

	Désignation	du 1 <sup>er</sup> septembre 2008 au 28 février 2009	du 1 <sup>er</sup> mars au 31 août 2009	du 1 <sup>er</sup> septembre 2009 au 28 février 2010
<b>Part de l'exploitant</b>	Part Fixe [€ HT/an]	41,66	40,80	40,51
	Part proportionnelle [€/m <sup>3</sup> ]	1,0504	1,0288	1,0216
<b>Part de la collectivité</b>	Part Fixe [€ HT/an]	44,00	44,00	45,00
	Part proportionnelle [€/m <sup>3</sup> ]	1,44	1,44	1,47
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0479	0,06	0,06
	TVA [%]	5,5	5,5	5,5

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### • Recettes de la collectivité

	2008	2009	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 167 958,00 €	1 208 522,00 €	+3,47 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 167 958,00 €</b>	<b>1 208 522,00 €</b>	<b>+3,47 %</b>
Autres recettes			
Autres recettes	64 163,15 €	69 730,35 €	+ 8,68 %
<b>Total des recettes</b>	<b>1 232 121,15 €</b>	<b>1 277 892,35 €</b>	<b>+ 3,71 %</b>

Autres recettes : Fermage aux sablons à Taponnas, contribution du SIAMVA aux charges de fonctionnement, location du site de Beaujeu.

### • Recettes de l'exploitant

	2008	2009	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	911 661,00 €	939 037,00 €	+3,00 %
dont abonnements	262 672,00 €	265 191,00 €	+0,96 %
Recettes de volume exporté	21 586,00 €	31 401,00 €	+45,47 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>933 247,00 €</b>	<b>970 438,00 €</b>	<b>+3,99 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	137 261,00 €	100 522,00 €	-26,77 %
Autres recettes	35 022,00 €	30 410,00 €	-13,17 %
<b>Total des recettes</b>	<b>1 105 530,00 €</b>	<b>1 101 370,00 €</b>	<b>-0,38 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé - ex. DDASS). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	51	1	98,0 %	E.coli (UDI Chenelette)
Conformité physico-chimique	51	6	88,2 %	Arsenic : Valeur Max. : 50 µ/l (Norme 0,10 µ/l).

L'eau des sources est faiblement minéralisée et agressive.

Pour le détail des analyses non conformes ; se reporter au rapport annuel de l'ARS.



## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

#### Champ captant Taponas

	0%	aucune action
	20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

#### Source Fontbel (Chenelette)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

#### Source Fontbidon (Beaujeu)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

#### Source Montchanin (St Didier/ Beaujeu)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

#### Source Soubran (Marchamp)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

#### valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**80 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

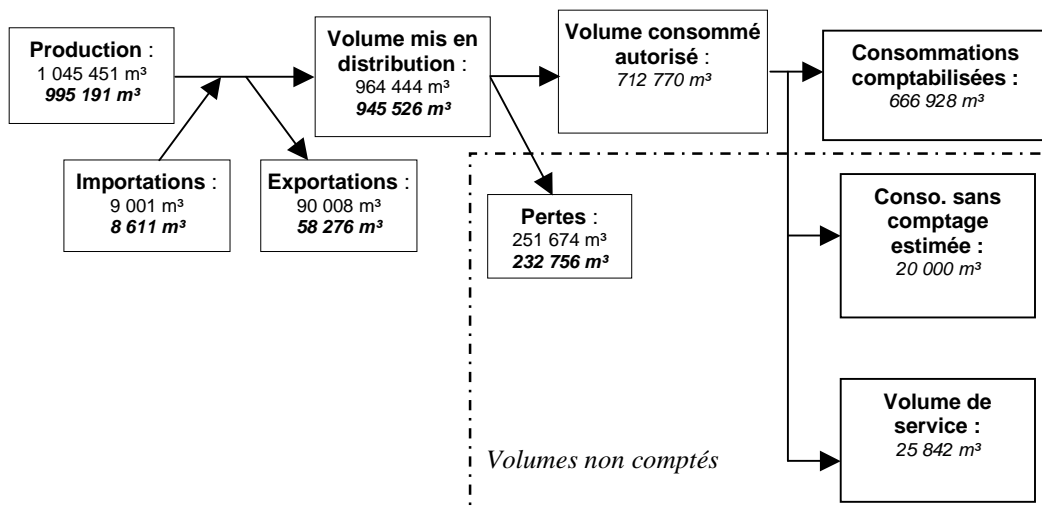
### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	0
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	0
→	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	0
	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	0
→	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
→	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>70</b>

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations comptabilisées correspondent aux volumes facturés aux abonnés.

*En italique figurent les volumes calculés sur la période de relève.*

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 20 000 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 25 842 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2005	2006	2007	2008	2009
Rendement du réseau de distribution [%]	71,9 %	78,3 %	77,8 %	78,9 %	76,1 %
<i>Rendement du réseau de distribution [%] calculé sur la période de relève</i>					76,8 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

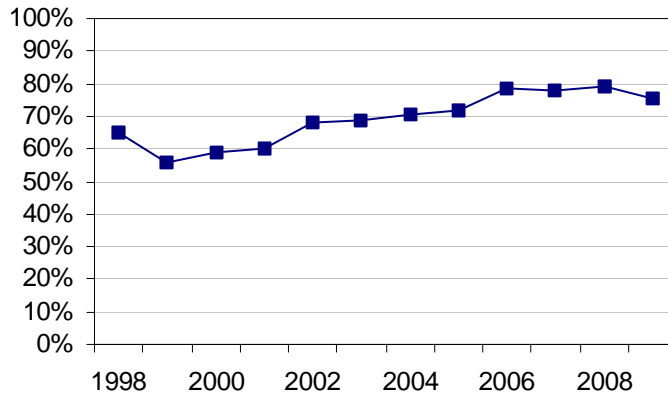
	2005	2006	2007	2008	2009
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,7	2,0	1,9	1,8	2,01
<i>Indice linéaire des volumes non comptés [m<sup>3</sup>/km/j] calculé sur la période de relève</i>					1,95 %

- **indice linéaire de pertes en réseau =**  
pertes / longueur du réseau hors branchements

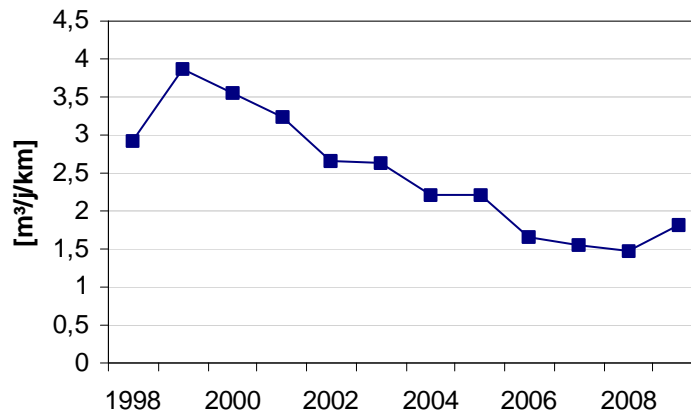
	2005	2006	2007	2008	2009
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2,2	1,7	1,6	1,5	1,76
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j] calculé sur la période de relève					1,63

**Remarque :** Une valeur d'indice linéaire de pertes de 1,5 m<sup>3</sup>/km/j est la valeur à partir de laquelle le réseau est jugé comme performant en milieu rural.

**Evolution du rendement du réseau de distribution**



**Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau**



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,612	0,961	0,860	1,030	2,007

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,3 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement 2007	129 654 €		
Renouvellement 2008	400 000 €	30 600 €	
Renouvellement 2009	558 000 €	105 000 €	
Extensions 2005-2006	101 960 €		
Extensions 2007	85 400 €		
Extensions 2009	60 000 €		
Haut Service Substitution des sources	90 213 €		
Haut Service Fontbel reminéralisation	400 000 €	131 600 €	
Rechloration réseau	225 000 €	75 200 €	
Restructuration Haut Service - Réservoir	27 499 €		
Desserte des écarts	1 076 400 €	450 000 €	
Branchements plomb 2007	26 600 €		
Branchements plomb 2008	180 000 €	30 000 €	
Branchements plomb 2009	180 000 €		
Sécurisation - étude pollution captages Taponas	167 806 €	42 000 €	
Restructuration accès pompes Taponas	1 900 €		
Etudes Station Traitement Taponas-Pliocène	250 000 €	100 000 €	
Diagnostiques réservoirs	18 000 €		
Etudes exploitation nappe Pliocène	140 000 €	33 110 €	
Schéma Directeur d'Eau potable	120 000 €	30 000 €	
Restructuration Haut Service	60 000 €	15 000 €	
Réhabilitation Génie-Civil des ouvrages	100 000 €	7 000 €	
Mise en sécurité des ouvrages	70 000 €		
Equipement premier forage Pliocène	50 000 €		
Pliocène - Réseau de liaison	70 000 €		
Sécurisation du champ captant de Taponas	40 000 €		
Renforcement Bas Service	90 000 €	31 500 €	

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2008	2009
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	88	114
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	2088	2030
Nombre total de branchements	6508	6595
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	32,08 %	31 %

5 branchements sont de nature inconnue.

## ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2008	2009
Encours de la dette au 31 décembre	334 230,80 €	203 625,61 €
Remboursements au cours de l'exercice	182 335,16 €	147 910,36 €
dont en intérêts	27 151,32 €	17 305,17 €
dont en capital	155 183,84 €	130 605,19 €

## ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2006	2007	2008	2009
Montant de la dotation aux amortissements	344 804,58 €	344 804,58 €	345 501,76 €	379 407,36 €

## ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Le syndicat a engagé ses principaux projets en vue de l'amélioration du service à l'utilisateur : schéma directeur d'eau potable, développement d'une ressource alternative pour sécuriser son alimentation et construction d'une station de traitement d'eau potable à Taponas.

## ■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Un programme pluriannuel de travaux a été adopté par l'assemblée délibérante comprenant des travaux de renouvellement, de réhabilitation et les projets ci-dessus mentionnés.

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2008	2009
<b>montants des abandons de créance</b>	1 435,85 €	1 333,86 €
dont part délégataire	1 435,85 €	1 333,86 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	22	22
nombre d'aides accordées	22	22
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>		
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Sans objet.